

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / M. GÉRARD GAZAY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Soutien à l'investissement des entreprises agroalimentaires.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder un montant de subvention de 208 661 € en faveur des investissements de trois entreprises agroalimentaires, conformément au tableau annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de mise en œuvre de cette aide, conformément à la convention type dont le texte a été approuvé lors de la Commission permanente du 13 juillet 2016 ;
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport,
- d'approuver le montant des désaffectations comme indiqué dans le rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées